

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JANVIER 2014

Présents : Madame CORNUAULT - Messieurs GUILLOT - PERRADIN - GIVRE - GUILLOTON - CHANET - COUTURIER - Mesdames MOREY - LANET.

Monsieur BOURGEY est représenté par Monsieur GUILLOT
Monsieur BOURGEOIS est représenté par Monsieur PERRADIN
Madame BRAC de la PERRIERE est représentée par Madame LANET
Madame SANDRIN est représentée par Madame MOREY
Monsieur MONNET est représenté par Monsieur GIVRE

Monsieur PERRADIN a été élu Secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12/12/13

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 12/12/13.

2. Cession de terrain

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa séance du 10 octobre 2013 au cours de laquelle le conseil municipal était favorable à la vente d'une partie de la parcelle cadastrée C n°1236.

Elle informe le Conseil Municipal que le bornage a été réalisé.

La parcelle cédée à Monsieur DROUET et Madame LATTARD est la parcelle cadastrée C n°1247 d'une superficie de 148 m² au prix de 68.30 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour :

- **ACCEPTE** de céder la parcelle cadastrée C n°1247 pour une superficie de 148 m² à 68.30 € le m², soit pour une somme totale arrondie à 10 100 €, à Monsieur DROUET et Madame LATTARD, demeurant route de Chatillon, à Saint Trivier sur Moignans,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces inhérentes à la vente au nom et pour le compte de la Commune, et toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

3. Investissement avant vote du budget : autorisation à mandater dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Madame le Maire rappelle brièvement les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus, précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants visés ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est alors en droit de payer les mandats dans les conditions ci-dessus.

Montant des crédits ouverts en dépenses d'investissement 2013 : 2 043 774 €
(hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 220 000 € (< 25 % x 2 043 774 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

➤ Article 2111 « terrains nus » programme n°289 « acquisitions foncières » : 220 000 €

TOTAL : 220 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- **DECIDE** d'autoriser à mandater des dépenses sur ce compte à hauteur de 220 000 €, répondant aux conditions ci-dessus énumérées,
- **S'ENGAGE** à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget.

4. Réhabilitation des remparts

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, au cours de ses précédentes réunions, a décidé d'engager des travaux, visant la préservation et la sécurisation des Remparts de Saint-Trivier-sur-Moignans, dont la réalisation devient indispensable.

Madame le Maire décrit les éléments du programme, permettant la protection de plusieurs composantes du tènement, dont une partie a fait l'objet d'un classement à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en octobre 2005.

Elle rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2012, et précise que les travaux envisagés ont été modifiés. Elle présente au Conseil Municipal le plan de financement définitif du projet et précise le coût prévisionnel réajusté comme suit :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T.	Intitulé	Montant H.T.
Travaux de préservation et de sécurisation	249 700 €	Région Rhône-Alpes (CDDRA)	50 000 €
Maîtrise d'œuvre	28 716 €	Département (Fonds territorial)	41 762 €
		CC Chalaronne Centre (fds concours)	93 327 €
		Autofinancement	93 327 €
TOTAL	278 416 €	TOTAL	278 416 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- **DECIDE** de donner une suite favorable aux perspectives de réhabilitation présentées par Madame le Maire,
- **APPROUVE** le plan de financement définitif du projet précisant le coût prévisionnel réajusté tel qu'il a été présenté,
- **APPROUVE** la subvention départementale pré-réservée d'un montant de 41 762 €,
- **APPROUVE** la subvention du Conseil Régional Rhône-Alpes (C.D.D.R.A.) d'un montant de 50 000 €,
- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Chalaronne Centre d'un montant de 93 327 €.

5. Questions diverses

Accessibilité ERP (établissements recevant du public)

Monsieur Couturier fait un compte-rendu au Conseil Municipal du diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public confié au bureau d'études Arpège.

Des travaux, facilement réalisables et peu coûteux pourront être engagés rapidement. En ce qui concerne les travaux plus lourds de mise en accessibilité, ils pourront être inclus lors de programme de travaux sur les bâtiments en question, au fil du temps.

Hôtel de Ville

Les sondages des poutres/charpentes ont été réalisés. Un diagnostic nous a été rendu. Maintenant, il convient d'entamer une étude pour déterminer, entre autres, les capacités portantes des planchers.

Temps d'accueil Périscolaire

Une réunion de concertation a réuni, le 17/01/2014, les représentants des parents, un représentant des enseignants, quelques représentants des associations, quelques intervenants extérieurs et les représentants de la commune afin d'aborder le contenu des Temps d'Accueil Périscolaires, non obligatoires, mais à charge des communes.

Chaque année, les enfants pourront s'inscrire aux différents ateliers, pour toute la durée de chaque session d'activité (3 ou 5 par année scolaire, à déterminer). Les groupes seront de 15 à 20 enfants.

Une demande de pré-inscription, pour l'année scolaire 2014/2015, sera adressée prochainement aux familles pour les différentes sessions d'activités.

Différentes activités sont, d'ores et déjà, envisagées : sport (foot, tennis, judo, gymnastique), musique (initiation aux instruments et découverte), chant, théâtre, contes et culture, relaxation et sophrologie, danse. Un atelier « cuisine » est proposé selon demandes.